

BUDGET 2022 : LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Conseil municipal du 3 février 2022



LES OBJECTIFS DU DÉBAT

- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une **étape** essentielle de la procédure budgétaire.
- Il permet d'**informer** l'ensemble des élus du Conseil municipal sur :
 - La **situation** économique et financière actuelle de la collectivité,
 - les **engagements pluriannuels** envisagés,
 - l'évolution et les caractéristiques de la **fiscalité** et de l'**endettement**
 - de la commune.



Objectif : Eclairer les choix lors du vote du budget



LE CONTENU DU RAPPORT DÉTAILLÉ

- Le contexte macroéconomique
- Les finances locales et la loi de finances
- La situation actuelle de la Ville de Redon situation au 31/12/2021 (dette, fiscalité, ressources humaines, dépenses et recettes de fonctionnement, CAF, investissement et trésorerie)
- Les perspectives budgétaires pour les années à venir (orientations 2022 et PPI)
- Synthèse des statistiques
- Glossaire
- Sources documentaires



LE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

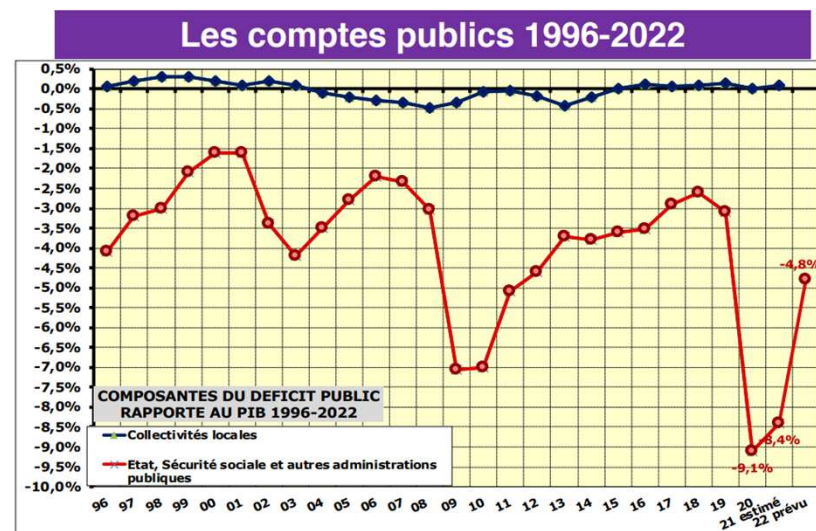
- Un contexte international marqué par la crise sanitaire
- Sur le plan budgétaire : les politiques de soutien à l'économie ont permis de contenir le chômage et un rebond de l'activité économique :
 - ✓ En France: dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens + chômage partiel + Prêts Garantis par l'Etat
 - ✓ Plans de relance comme « France Relance » = 100 Mds€
- Nouveau contexte de tensions fortes en termes de main-œuvre et d'approvisionnement
- Malgré un retour de l'inflation, des taux d'intérêt euro stabilisés à des niveaux bas pour l'instant...



LE CONTEXTE NATIONAL




- Une reprise de la croissance française qui devrait s'atténuer
 - ✓ PIB +6,7% en 2021 , + 3,6% en 2022, +2,2% en 2023 et +1,4% en 2024 *
* Produit Intérieur Brut
- De 2021 à 2024, une dynamique de l'inflation totale en deux phases :
 - ✓ Moyenne de 2,5% en 2022 (avec un pic de ICPH* à +3,4% en novembre 2021 puis en dessous de 2% en fin 2022)
* Indice des Prix à la Consommation Harmonisé
 - ✓ 2023-2024: anticipation d'inflation à 1,7%
- Un déficit public aggravé à -9% du PIB en 2020-2021...
... qui fait craindre une nouvelle participation du bloc local au redressement des comptes publics dans l'avenir



Valeur du Pib: 2426 Md€ en 2019 et 2290 Md€ en 2020

5

LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

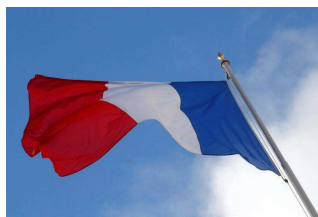
- Contexte marqué par la poursuite de la crise sanitaire et la réforme de la fiscalité locale
- Des perspectives financières plutôt favorables
- L'association des collectivités au plan France Relance  au travers des CRTE
- Renforcement de la qualité comptable : vers une certification des comptes et l'expérimentation du compte financier unique (CFU), qui a vocation à se substituer, à horizon 2024, au compte de gestion produit par le comptable et au compte administratif produit par l'ordonnateur
- *Cf état de lieux des finances locales en 2021 dans le rapport détaillé*
 - ✓ *Les collectivités locales en besoin de financement, pour la première fois depuis cinq ans*
 - ✓ *Recul de l'épargne brute*
 - ✓ *L'encours de dette repart à la hausse*
 - ✓ *Une situation contrastée sur les recettes de fonctionnement*
 - ✓ *Hausse des dépenses de fonctionnement au même rythme qu'en 2019*
 - ✓ *Baisse des dépenses d'investissement*

LA LOI DE FINANCES 2022

- À l'issue d'un parcours parlementaire amorcé le 22 septembre 2021, la Loi de Finances pour 2022 a été promulguée le 30 décembre 2021 et publiée le lendemain au Journal officiel.



- Pour le dernier budget du quinquennat, l'heure est encore à la relance et à la dépense pour favoriser la croissance économique même si l'exécutif annonce la fin du « quoi qu'il en coûte »
- Les principales mesures pour les particuliers (cf rapport détaillé)



LA LOI DE FINANCES 2022 : MESURES POUR LES COLLECTIVITÉS

- ❑ Maintien à périmètre constant de la DGF
- ❑ Mesures de soutien à l'investissement local
 - Abondement de la DSIL de 350 M€ pour les villes ACV-PVD dans le cadre des CRTE
 - Dotation de 20 M € pour la protection de la biodiversité
- ❑ Progression de la péréquation (DSR-DSU) « autofinancée » par les collectivités
- ❑ Compensation intégrale de la perte de recettes liée à l'exonération de la TFPB
- ❑ Financement de l'apprentissage
 - cotisation spéciale à l'apprentissage perçue par le CNFPT
 - fixée, au maximum, à 0,1 % de la masse salariale des collectivités territoriales,



LA LOI DE FINANCES 2022 : MESURES POUR LES COLLECTIVITÉS

- ❑ Réforme des indicateurs financiers qui entrent en compte notamment dans le calcul des dotations de péréquation
 1. Intégration de nouvelles ressources dans le calcul du potentiel fiscal
 2. Modification du périmètre de calcul de l'effort fiscal
 3. Mécanisme de neutralisation en 2022 puis lissage de 2023 à 2028
- Vigilance avec des conséquences inconnues à ce jour sur les dotations et fonds de péréquation (DNP, DSU, DSR, FPIC)



LA DETTE : LA DETTE GLOBALE (VILLE + MAISON MÉDICALE)

Stock final au 31/12/20 : 10 389 778 €

Un emprunt de + 3 000 000 € a été souscrit en 2020 sur une durée de 25 ans.

Un emprunt de + 4 000 000 € a été souscrit en 2021 sur une durée de 30 ans.

Un réaménagement de dette pour un capital restant dû de 9 608 529,86€ a été opéré avec effet au 1er/01/2022 dans le but d'allonger 3 produits sur une durée de 20 ans, moyennant une indemnité compensatrice recapitalisée de + 1 637 100,51 €.

Moins les remboursements 2021 et ceux à échéance au 01/01/22 = - 1 309 940,91€

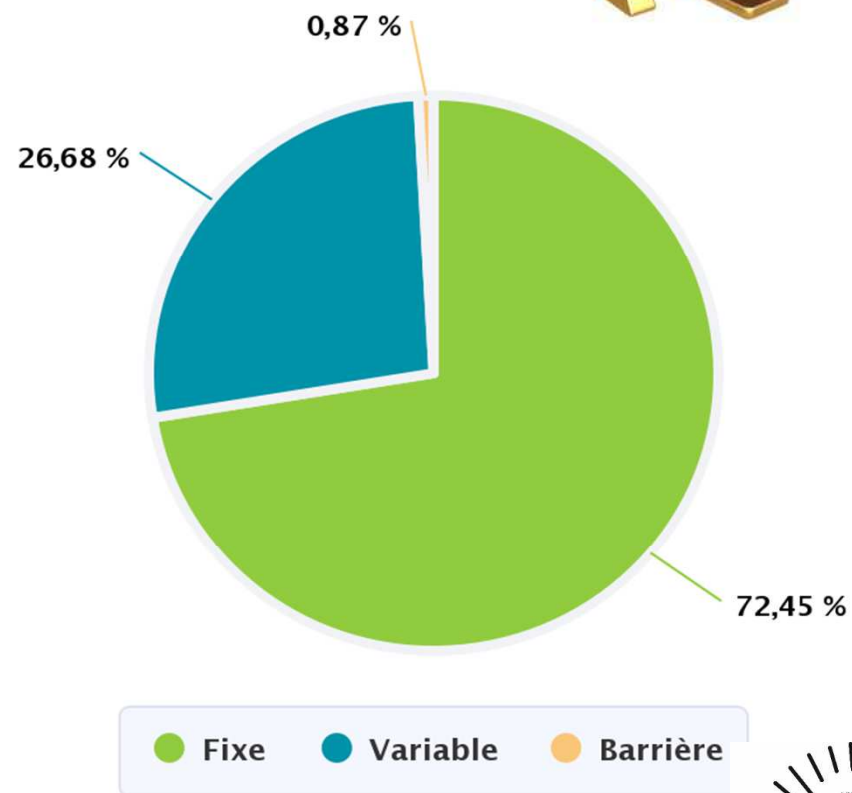
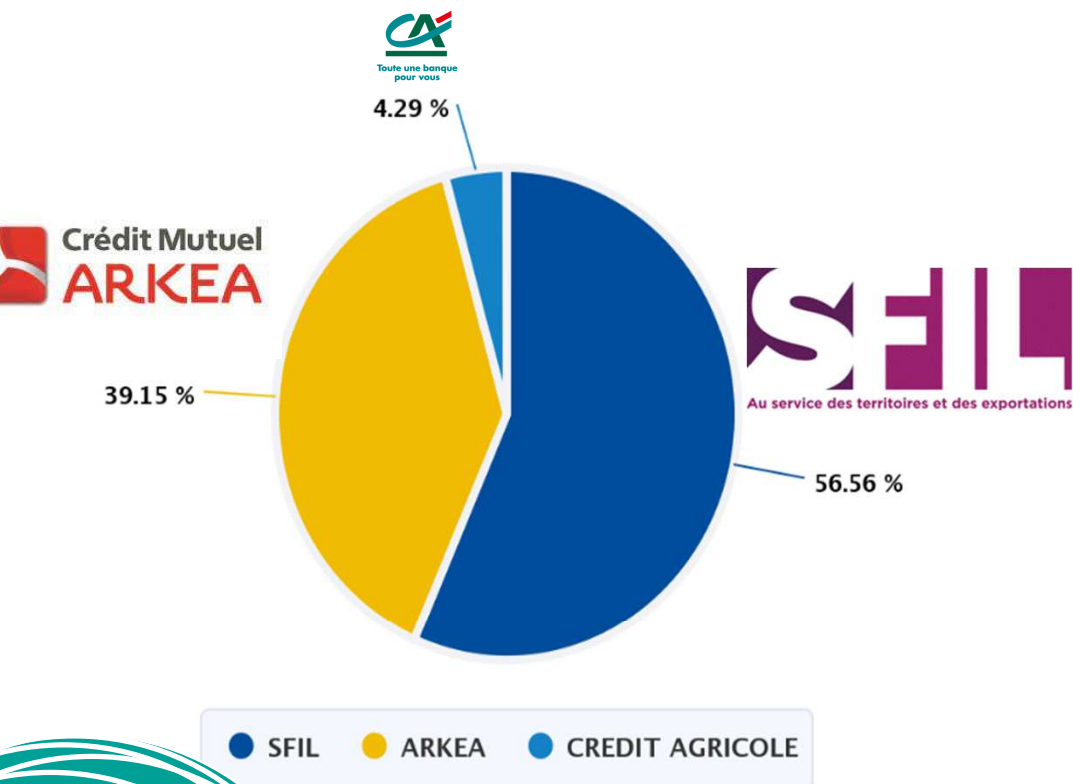
Stock initial au 01/01/22 = 17 716 937 €

Synthèse au 01/01/2022 – dette globale

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne (nombre d'années pour rembourser la moitié du capital)	Nombre d'emprunts
17 716 937 €	0,64 %	22 ans et 5 mois	11 ans et 4 mois	6



LA DETTE : LES PRÊTEURS ET LES TAUX



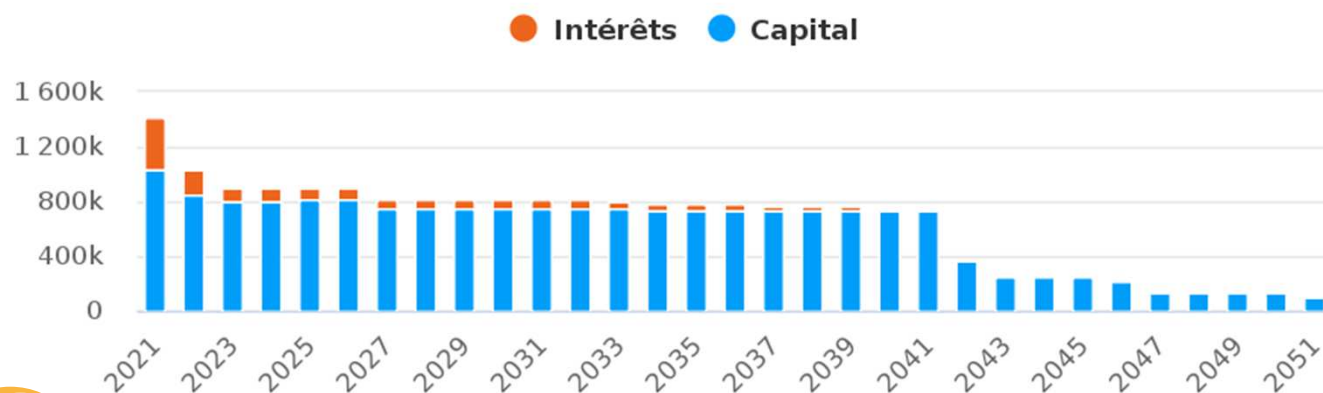
LA DETTE : LE BUDGET « VILLE »

C'est l'ensemble des emprunts contractés auprès des établissements de crédits uniquement sur le budget principal (Budget Ville *sans budget Maison Médicale*).

Synthèse au 01/01/2022 – dette Ville

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne (nombre d'années pour rembourser la moitié du capital)	Nombre d'emprunts
16 957 203,75 €	0,61 %	22 ans et 9 mois	11 ans et 6 mois	5

Flux de remboursement – dette Ville



LA DETTE PROPRE

- Afin d'examiner seulement la dette **propre** du budget Ville, il convient de retrancher à la dette totale « Ville » les flux qui ne la concernent pas directement.
- Ces flux sont par ailleurs remboursés au budget Ville.

Il s'agit :

- Des 2 emprunts réalisés pour le centre de secours,
- de la part des emprunts globalisés relatifs aux budgets annexes (Eau et Assainissement) souscrits au budget Ville désormais remboursés par Redon Agglomération.

Capital restant dû **en dette propre** au 31/12/21= 13 031 609 €

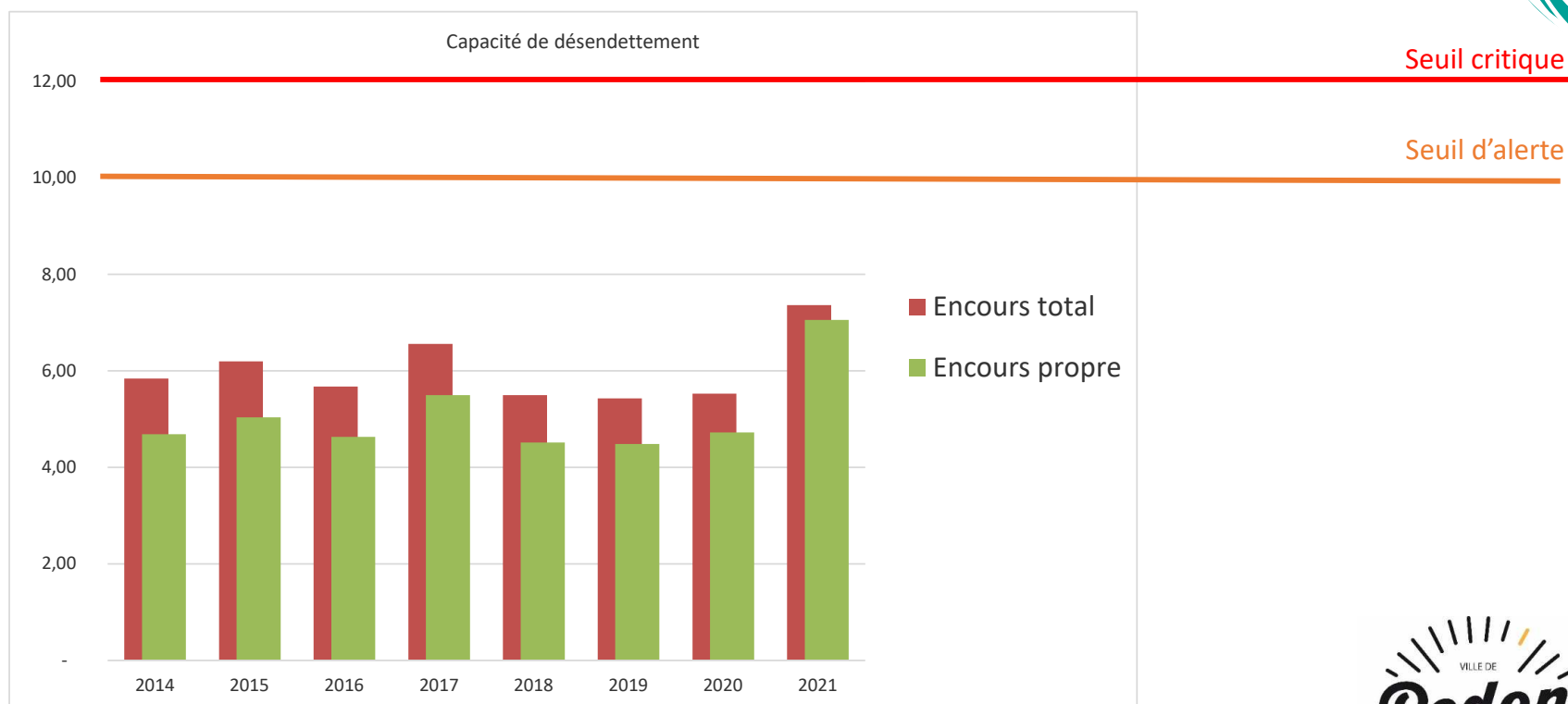
au 1^{er}/01/22 = 14 497 253€



LA DETTE : LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Ce ratio évalue le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser la totalité de la dette.

Au 01/01/22, en encours total le ratio passe de 5,53 ans à **7,36 ans**.



LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

- Rappel sur la réforme de la Taxe d'Habitation (TH) et le « coefficient correcteur »
 - ✓ Transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur les résidences principales.
 - ✓ Le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le conseil départemental,.
 - ✓ Si montant TFPB départementale transféré > montant TH communales perdue = « commune sur-compensée » -
Si montant TFPB départementale transféré < montant TH communales perdue = « commune sous-compensée »
- Un **coefficient correcteur dit « coco »**, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), permet de neutraliser ces écarts en calculant un prélèvement sur les communes sur-compensées et un versement au profit des communes sous- compensées.

coefficient notifié à la Ville de Redon =0,938316

Soit un prélèvement de - 374 872 €



LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Évolution des produits de la fiscalité : (hors rôles complémentaires et supplémentaires)

TAXE HABITATION	2020	2021
Produit net	2 245 584 €	133 366 €
Évolution du produit net €		- 2 112 218 €

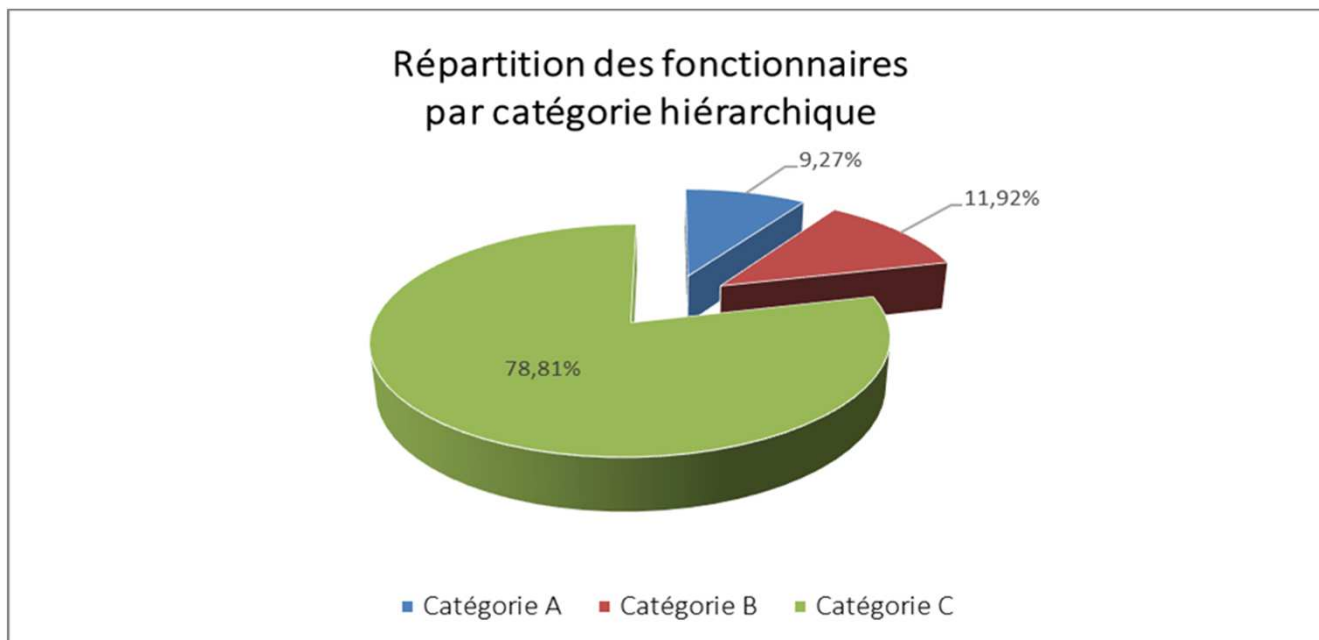
TAXE FONCIER BATI	2020	2021
Produit net	3 306 369 €	5 767 919 €
Evolution produit net €		2 461 550 €
Coefficient correcteur		- 374 872 €

TAXE FONCIER NON BATI	2020	2021
Produit net	31 072 €	29 385 €
Evolution du produit net €		- 1 687 €

TOTAL	2020	2021
--------------	------	------

Somme	5 583 025 €	5 555 798 €
Evolution du total €		- 27 227

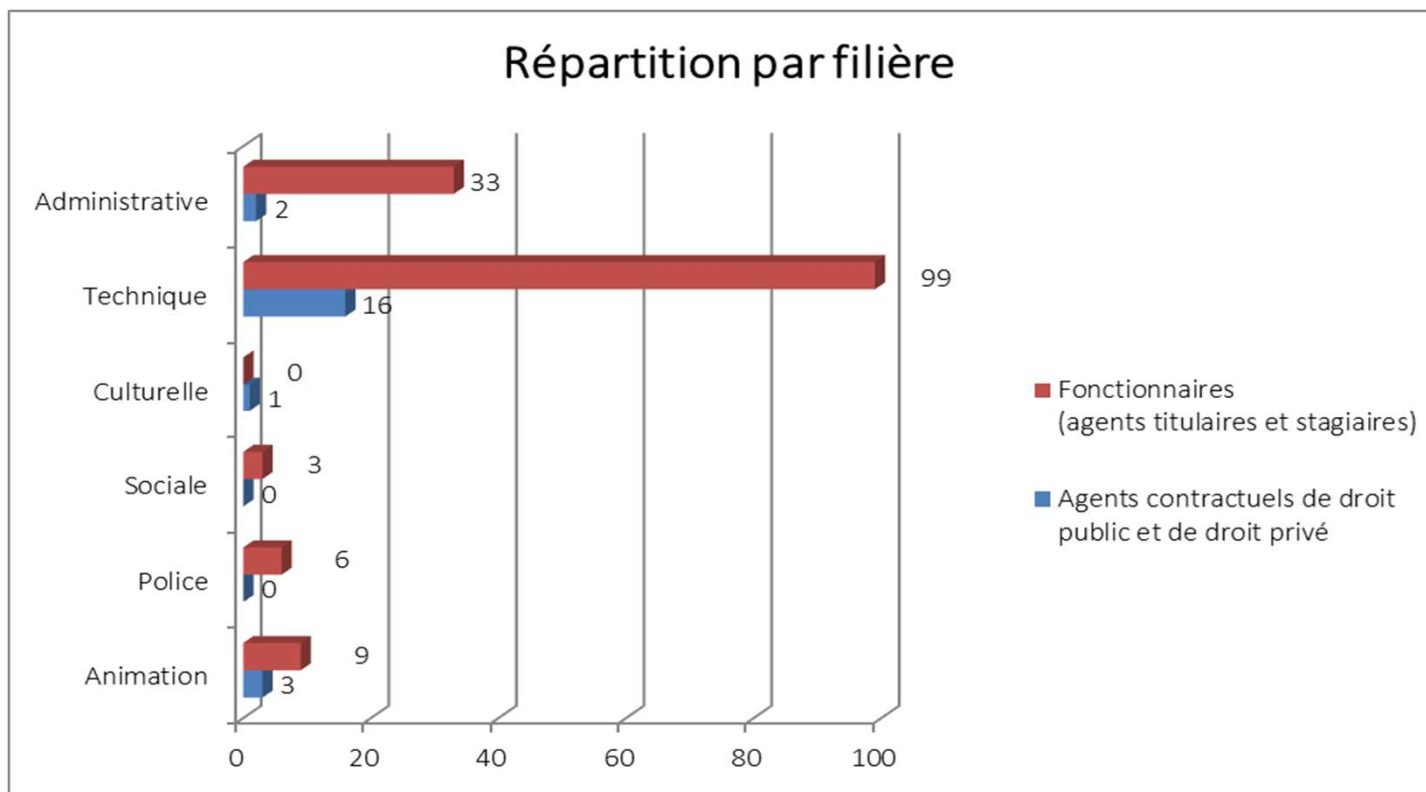
LES RESSOURCES HUMAINES



*Un effectif stable.
174 agents*

- La répartition des effectifs par catégorie A, B et C est dans la moyenne de la fonction publique territoriale au niveau national (20 % d'encadrement).
- La majorité des agents exerce à temps complet. Le temps partiel est minoritaire.
- Le temps non-complet est essentiellement positionné sur le personnel des écoles et de service.

LES RESSOURCES HUMAINES



Une large majorité d'agents relève de la filière technique.
La DSTAP ainsi que la DSEC regroupent l'essentiel des effectifs.

DOB 2022 – RÉALISÉ 2021 PROVISOIRE – RECETTES FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	Réalisé			Écart de réalisation 2021/2020		Prévu BP	Écart à la prévision 2021/2020	
	2019	2020*	estimé 2021	€	%	2021	€	%
Résultat reporté		400 000	400 000		0,0%	400 000		
Produits du domaine	509 555	395 123	359 533	-35 504	-9,0%	416 490	-56 871	-13,65%
Fiscalité	9 598 518	9 640 742	9 749 002	108 261	1,1%	9 465 119	283 883	3,00%
Dotations et subventions	2 514 230	2 394 913	2 848 432	453 520	18,9%	2 563 233	285 199	11,13%
Produits Gestion courante	434 835	385 562	378 111	-7 451	-1,9%	385 378	-7 267	-1,89%
Produits financiers	8 444	7 371	6 533	-838	-11,4%	6 530	3	0,05%
Produits exceptionnels	43 686	63 730	63 263	-5 329	-8,4%	107 000	-48 599	-45,42%
Reprise sur provisions			29 390	29 390			29 390	
Remboursement de charges	181 846	97 374	71 003	-26 371	-27,1%	140 000	-68 997	-49,28%
Recettes réelles	13 291 114	13 384 814	13 900 492	515 678	3,9%	13 483 750	416 742	3,09%

→ Évolution des recettes +3,9% par rapport à 2020

→ Gain en recettes fiscales: TCCFE (effet volume) + Droits de mutation
et en dotations de péréquation: DSU/DSR

→ Perte en remboursement de charges (moins IJ) et en produits du domaine (COVID)

* hors excédents budgets annexes reversés à RA

DOB 2022 – RÉALISÉ 2021 PROVISOIRE – DEPENSES FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	Réalisé			Écart de réalisation 2021/2020		Prévu BP	Écart à la prévision 2021/2020	
	2019	2020*	estimé 2021	€	%	2021	€	%
Charges à caractère général	2 375 634	2 163 435	2 322 164	158 729	7,3%	2 561 485	-239 321	-9,34%
Charges de personnel	6 690 453	6 683 973	6 711 456	27 483	0,4%	6 820 000	-108 544	-1,59%
Subventions & gestion courante	1 866 903	1 895 910	1 856 941	-43 879	-2,3%	1 900 000	-47 969	-2,52%
Charges financières	435 875	400 047	372 983	-27 064	-6,8%	396 000	-23 017	-5,81%
Charges exceptionnelles	52 023	31 016	19 227	-11 789	-38,0%	50 000	-30 773	-61,55%
Provisions	-	-	16 821	16 821			16 821	
Dépenses réelles	11 420 888	11 174 382	11 294 682	120 300	1,1%	11 727 485	-432 803	-3,69%

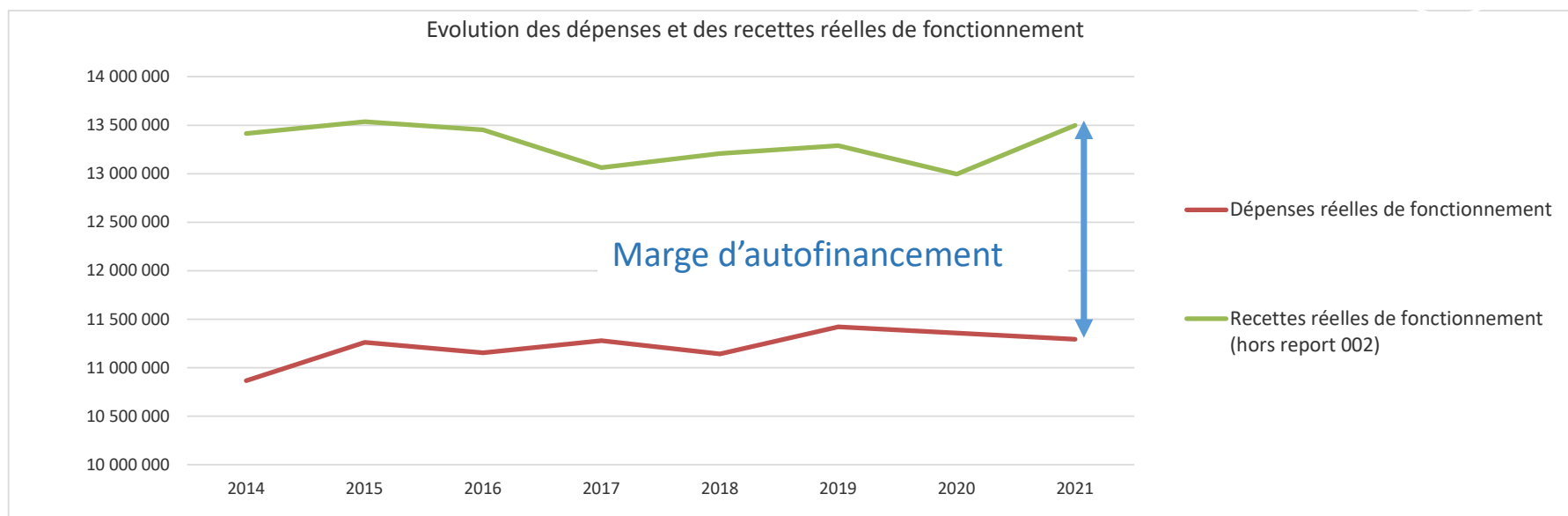
→ Évolution des dépenses +1,1% par rapport à 2020

→ Mais moins de dépenses que le budgété sur tous les postes

* hors excédents budgets annexes reversés à RA

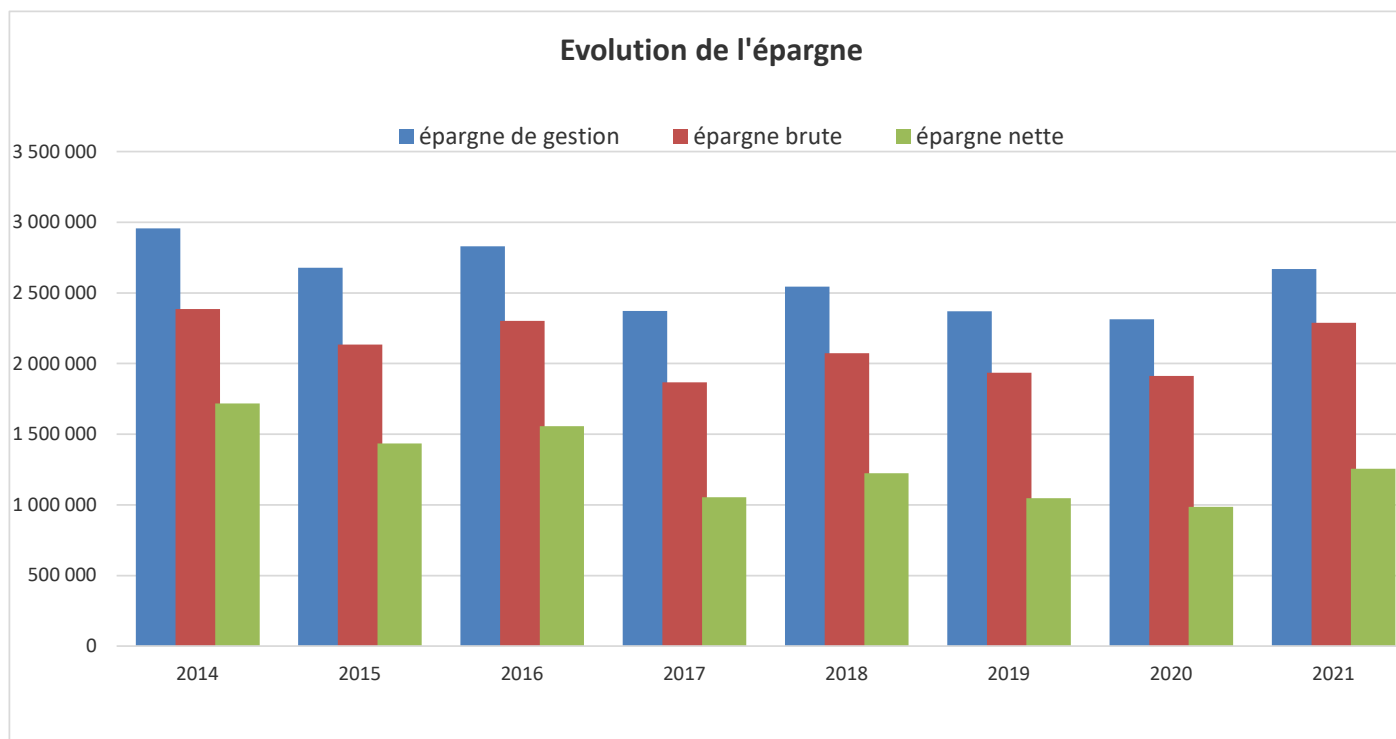
L'AUTOFINANCEMENT

Avec une hausse des recettes et une baisse des dépenses en 2021,
une marge d'autofinancement améliorée : 2,2 M€ en 2021 contre 1,6M€ en 2020



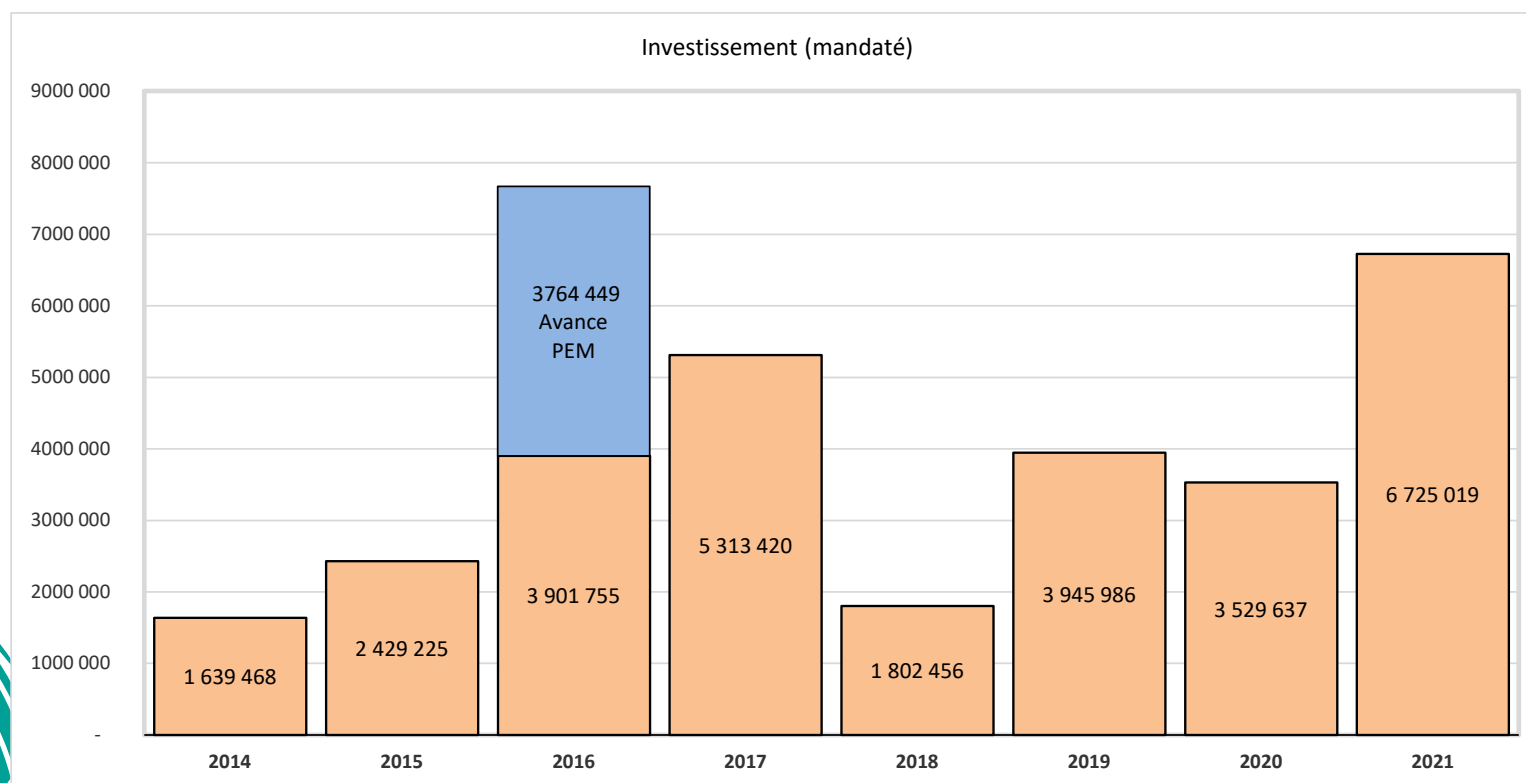
L'AUTOFINANCEMENT – ÉVOLUTION DES INDICATEURS 2020/2021

- Hausse de **l'épargne de gestion** (+356K€),
- Baisse des intérêts (-18K€) = hausse de **l'épargne brute** (+374 K€)
- Augmentation du capital remboursé (+ 105K€) = hausse de **l'épargne nette** (+269K€).
- La marge nette permet d'autofinancer les investissements. Son niveau actuel obligera au recours à l'emprunt.



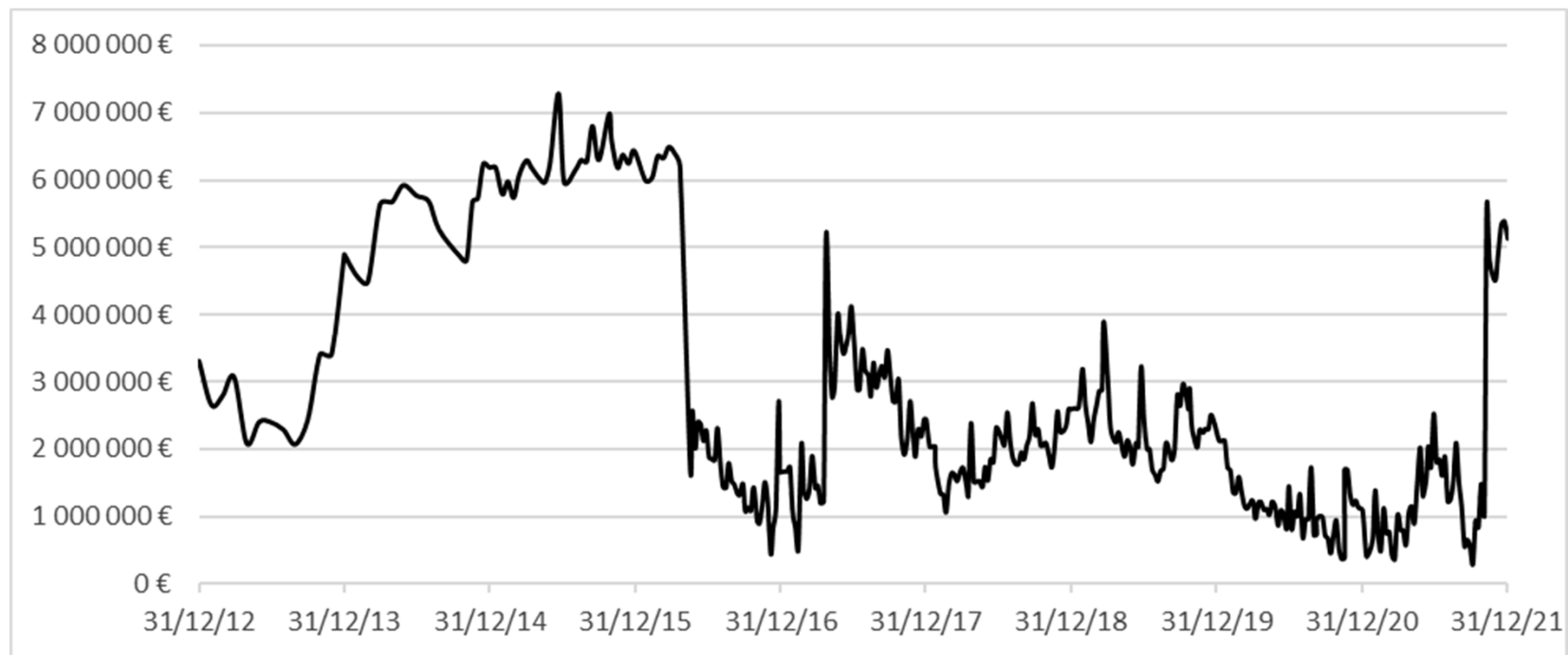
L'INVESTISSEMENT

- Un fort niveau d'investissement réalisé en 2021
- 62 % de taux de réalisation des crédits votés au BP 2021



LA TRÉSORERIE

- Au 31 décembre 2021, avec l'apport en capital d'emprunts de 6 000 000€ le solde de trésorerie du budget Ville s'établit à 5 135 894 €, en prévision des dépenses importantes à venir sur les opérations d'investissement de 2022.



LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES - FONCTIONNEMENT

- **Les dépenses à caractère général** : Le niveau du chapitre des dépenses courantes (énergie, assurance, achats, ...) doit impérativement être maîtrisé pour préserver l'autofinancement.
 - Anticipation d'inflation sur fluides (entre +5 et +10 % énergie et fluides)
 - Augmentation de certains contrats /fournitures/maintenance avec révisions de prix (de +3% à +5%)
 - Stabilité demandée des autres postes selon moyenne 2019/2021 (2020 neutralisée –contexte sanitaires)
 - Pas de Tour de France : -135K€
 - +40K€ pour réouverture Maison des Fêtes et nouveaux services (ex: maison sport santé)

Montant prévisionnel chap 011 pour 2022 = 2,4 M€ (en hausse de +3,4%)

- **Les dépenses de personnel** :
 - Poursuite du non-remplacement systématique des départs à la retraite.
 - + 64 K€ d'effet Glissement Vieillesse Technicité
 - Des arbitrages à faire sur de nouveaux besoins (commerce, Maison des Fêtes...)

Montant prévisionnel chap 012 pour 2022 = 6,88 M€ (en hausse de +2,5%)



LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES - FONCTIONNEMENT

- **Les subventions municipales** : pour soutenir la vie culturelle, sportive, économique et sociale de la Ville de Redon, le Conseil municipal attribue chaque année aux associations près de 400 000 € de subventions (hors écoles privées sous contrat). L'enveloppe sera stable sur 2022.
 - Baisse envisagée de la subvention au CCAS (-45K€) stabilisée à 400 K€
- **Charges d'intérêt** : estimation 102 000 € (-270K€) effet allongement de dette suite à réaménagement de 3 emprunts avec SFIL

LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

Les recettes de fiscalité

- Lors de la séance de vote du budget 2022, les taux de la fiscalité locale seront votés. Perspective de **stabilité des taux**.
- Revalorisation de +3,4% des **valeurs locatives** (en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisée) = +173K€ de recettes fiscales
- Doublement du produit de TCCFE (coefficient passé de 4 à 8) = +160K€

Les recettes de dotations d'Etat

- En 2021, prise en compte d'une population DGF > 10 000 hab = éligibilité retrouvée à la DSU mais baisse d'une partie de la DSR: au global + 244 K€

Hypothèse de stabilité pour 2022 en attendant les notifications par la DGFiP



LES TARIFS MUNICIPAUX

- L'indice de prix des dépenses communales qui reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale sera utilisé pour revaloriser les tarifs municipaux en 2022.



	Juin 2021		2010 - 2020
Base 100 en 2010	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	117,1	1,12 %	1,30 %
<i>Y compris charges financières</i>	<i>111,9</i>	<i>0,81 %</i>	<i>0,86%</i>
Indice des prix à la consommation hors tabac	111,5	0,42 %	0,90 %

LES INVESTISSEMENTS

- Les orientations indiquées ne préjugent pas des choix définitifs qui seront faits au moment du budget primitif à venir et suivants et des éventuelles opportunités qui se présenteront. *Liste provisoire et non exhaustive*

Ces orientations concernent :

- La réalisation des actions déjà engagées.
- La réalisation des actions inscrites dans le projet de mandature 2020-2026.
- Elles devront prendre en compte l'autofinancement disponible, les co-financements possibles, et le niveau d'endettement soutenable.

Principaux projets d'investissement (en K€ TTC)	DEPENSES			RECETTES				
	2022		2023-2026	Co-financeur - dispositif	Déjà perçu	2022		2023-2026
	dt RAR	nouveaux				dt RAR	nouveaux	
La réalisation en 2022 des actions déjà engagées précédemment								
Maison des fêtes	733	2 095		Etat-DSIL	212	496		
				RA-Fonds de conc	342	87		
Petites architectures du PEM	920	194		Etat – DSIL 2016	32	608		
ZAC Chatel Haut Pâtis :	463	1 472	150					
Le Cœur de Ville et « Confluences 2030 »								
Rénovation des cellules commerciales et acquisitions	125	66	À définir	Etat - FNADT	90		87	
Signalétique et le jalonnement	188		À définir	Région Bretagne – dynamisme centre-ville			73	47
Place Duchesse Anne (aménagement transitoire)		90	À définir	Région Bretagne – dynamisme centre-ville			45	15
Espaces publics du port (Quais Jean Bart Amiral Grandière + parvis Cinéma) + protection contre inondations	54	3 616		Etat-DSIL ACV			1305	
				Département 35 -CdTv2			700	
				Région Bretagne -BVPEB			238	
Abords de la passerelle de l'avant-port	23	268		Etat DSIL-ACV			85	
				Région Bretagne-contrat partenariat 2014/2020			101	
Friche Garnier	31	60	9500	Etat-Fonds friche	330		150	620
Passerelle Vilaine Redon / Saint-Nicolas et aménagements			3 160	Etat – appel à projet itinéraires cyclables			dossier en instruction	
				Région Bretagne-pol sectorielle	55			
Aménagements urbains tour gothique et les abords de l'Abbaye			1350					
Plateau entre la Grande Rue et le port			678					
Quai de Brest			433					
Château et parc du Mail			866					
Pointe de l'île -Croix des Marins			505					
STEF	58	61	2440					30

Principaux projets d'investissement (en K€ TTC)	DEPENSES			RECETTES				
	2022		2023-2026	Co-financeur - dispositif	Déjà perçu	2022		2023-2026
	dt RAR	nouveaux				dt RAR	nouveaux	
Le Patrimoine								
Abbatiale Saint-Sauveur	282	5158		Etat- DRAC plan relance Région Bretagne	465		1197 240	
Péniche Condorcet	8	150		Département 35-CdTv2			13	
Site patrimonial remarquable (SPR)			100					
Mise en valeur des monuments par éclairage		250						
Sauvegarde du patrimoine	10	84	À définir					
Les autres équipements structurants								
Ecole Charlie Chaplin	36	3050		Etat-DETR			dossier en instruction	
Modernisation des écoles et rapprochement des écoles du Nord	122	A définir						
Salle de gymnastique	30	A définir						
Piste d'athlétisme	116	13		Etat-DETR Région Bretagne – pol sectorielle Département 35-CdTv2 et pol sectorielle	36 75 279	84 25 90		
Autres équipement sportifs (stades)	60	1027						
Skate-Park		231						
Les actions en faveur de la transition écologique								
Préservation des espaces naturels	32	A définir						
Atlas communal biodiversité	1	25	À définir	Europe-FEADER Région Bretagne – pol sectorielle		6 12		
végétalisation urbaine		30	À définir					
Parc de Bel-Air		209	À définir					
Les actions en faveur de l'habitat								
Habitat dégradé		40	À définir					
OPAH-RU	20	24	À définir					
Ravalement de façades	29	50	À définir					
Les actions en faveur du transport et de la mobilité								
Mobilité active	166	A définir		Département 35-CdTv2			74	
Pacification de la circulation automobile	24	237	À définir					
Véhicules utilitaires et de transport des services municipaux	365	205						
Autres investissements								
Opérations diverses VRD	206	475	À définir					
Equipements informatiques	90	94	À définir					

□ Restes à réaliser 2021 (en totalité) :	
○ Restes à réaliser 2021 en dépenses :	4 394 000 €
○ Restes à réaliser 2021 en recettes :	1 994 000 €
□ Résultat attendu en investissement fin 2021:	2,1 M€
□ Autofinancement net prévisionnel :	1,715 M€
○ Autofinancement brut :	2 565 000 €
○ Remboursement de capital:	850 000 €
□ Subventions notifiées pour 2022:	2,627 M€
□ Autres produits d'investissement:	1,28 M€
○ FCTVA (sur dépenses 2020) :	534 000 €
○ Taxe d'aménagement :	45 000 €
○ Dotations aux amortissements :	655 000 €

PROJECTION BP 2022

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement 11 985 000€	Recettes de fonctionnement 14 550 000€
Autofinancement prévisionnel 2 565 000 €	
INVESTISSEMENT	
Remboursement K 850 000 €	Autofinancement prévisionnel 2 565 000 €
Dépenses d'investissement RAR 4 400 000€	Résultat antérieur 2 100 000 €
	Autres recettes d'investissement (TA, FCTVA, dotation amortissement) 1 280 000€
Dépenses d'investissement nouveaux projets 5 000 000 € + ? €	Subventions (RAR et nouvelles) 4 305 000 €
	Emprunt : ? €

